

45902 - Le paiement d'une dette pour l'usage d'une carte visa

La question

Je dois à la banque la somme de 5 800 rials à cause d'une carte visa qui m'a été remise il y a cinq ans et dont je n'ai pas remboursé la valeur puisque j'ai appris que sa détention était prohibée par l'Islam. Je ne sais pas avec exactitude le montant des sommes que j'ai retirées grâce à la carte. Ils me demandent de rembourser intégralement la somme sus indiquée en dépit du fait que je n'ai pas pu retirer plus de 3 500 rials. Devrais-je accepter le remboursement ?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Puisque vous savez que vous n'avez pas retiré plus de 3 500 rials, remboursez leur cette somme sans rien de plus, si vous le pouvez. Si vous ne le pouvez pas (à cause d'une menace d'emprisonnement) négociez avec eux pour réduire leur marge bénéficiaire dans la mesure du possible. Ensuite repentissez-vous d'avoir accepté un contrat interdit.

Allah le sait mieux.